

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DDEEES 119 Subvention (10 000 euros) avec convention à l'Institut National des Métiers d'Art.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose la signature d'une convention entre la Ville de Paris et l'Institut National des Métiers d'Art et l'attribution d'une subvention pour l'organisation des Journées des Métiers d'Art ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN SOLAL au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Institut Nationale des Métiers d'Art ; 23 Avenue Daumesnil à Paris 12^e arrondissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'Institut Nationale des Métiers d'Art (2012-DDEEES-119, Dossier n° 2012_04850, n° Tiers : D00105, n° SIMPA : 20311)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90, Chapitre 65, Article 6574 du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.